

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024 COMPTE RENDU

<u>Présents</u>: Guillaume BONIN – Didier MAZILLE – Bertrand YVAIN - Hervé DUPIN – André JOUVE - Pierre GLACHANT – Pascale MANFREDI

<u>Procurations</u>: Roxane RAHIMI (pour Bertrand YVAIN) - Brigitte AUBERT (pour Didier MAZILLE) - Annette VAN DONGEN (pour Pascale MANFREDI)

# ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Didier MAZILLE se propose comme secrétaire de séance

**VOTE: 10 voix pour** 

2. Approbation du CR du 19 Mars 2024

VOTE: 10 voix pour

3. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

**NEANT** 

4. Échos des délégations intercommunales et syndicales

5.

- <u>Santé (Didier MAZILLE)</u>: La demande d'extension du CLS (Conseil Local de Santé) des Vans sur le territoire Beaume/Drobie est officiellement demandé auprès de l'ARS. La coordonnatrice actuellement en place passerait d'un mi-temps à un temps plein pour développer les actions sur notre territoire. Didier MAZILLE informe d'un RDV auprès de la VP de la Région en charge de la santé le 27/05 pour débattre du soutien potentiel concernant les déserts médicaux
- <u>CDC (Pascale MANFREDI):</u> ouverture de la crèche de Valgorge le 3/06/2024 Poursuite des actions Tenmob (mobilité) avec la mise à disposition de VAE à destination des demandeurs d'emploi- L'étude de précarité et les actions du PAIT se poursuivent
- <u>SMA (Bertrand YVAIN)</u>: Le dernier conseil a validé les comptes avec un déficit conséquent et l'objectif de tendre vers l'équilibre vers 2027/2028 mouvement de personnel avec des départs en retraite
- <u>PNR (Pierre GLACHANT)</u>: Retour sur le dernier Conseil d'administration et le projet de réforme des statuts qui redéfinirait le nombre de votants par collège avec un renforcement pour la Région et le Département au détriment des communes. Ce projet serait validé en juillet après une période de consultation de la part des communes -

# 6. Administration Générale

5.1- Motion AMFR sur obligation du transfert de la compétence eau

Délibération contre le transfert de la compétence eau et assainissement

Considérant le principe de libre administration des communes reconnu dans l'article 72 de la Constitution Française,

Considérant que lors d'un transfert de compétences les deux organes délibérants doivent accepter le transfert par délibération,

Considérant que la prise d'une compétence par la Communauté de Communes oblige à une modification de ses statuts par délibération, et une validation de ces statuts par la majorité de ses membres, et que même si cette compétence s'impose à elle par la loi, elle devra être validée financièrement par la CLECT et donc votée par les élus,

Considérant que le transfert détériorera la qualité du service au vu, par exemple, de la distance, et donc du temps d'intervention entre les services techniques de la Communauté de Communes et les unités de distribution d'eau dans les communes,

Considérant que ce transfert induira automatiquement une augmentation du prix dans le cadre de l'harmonisation, et qu'il n'est pas opportun de pénaliser les administrés, une nouvelle fois après une période très complexe,

Considérant que les difficultés locales, en particulier en période de crise, sont très bien gérées par les élus communaux,

Considérant que certaines communes se sont déjà regroupées selon un découpage par bassin souvent différent des limites administratives des Communauté de Communes,

Considérant, en particulier dans les zones de montagne, que les interconnections sont quasiment impossibles au vu des problématiques de relief,

Considérant que les élus n'ont pas besoin d'une loi pour s'adapter ou s'organiser à l'échelle des territoires, et qu'en matière d'eau, la solidarité entre communes existe depuis toujours, Considérant l'attachement des communes et des maires à cette compétence, et au vu de la forte mobilisation des élus ardéchois lors de la manifestation organisée à Valence,

Après en avoir longuement discuté, le conseil municipal de Valgorge à l'unanimité, se prononce contre le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Beaume/Drobie, au 1er Janvier 2026, et demande à ce que chaque commune soit libre de choisir si elle souhaite conserver ou transférer cette compétence.

Délibération: Approuve la motion. - 10 voix pour

# 6. Finances

## 6.1 - Fixation des taux d'imposition TH,TFNB,TFB

# Propositions

- TH:11,08 % - TFNB: 86,62 % - TFB: 32,09 %

Délibération : Le conseil approuve les taux tels que présenté - 10 voix pour

# 6.2 - Tarifs communaux

- Logements: + 2% sur les logements et commerces à/c du 01/07/2024
- Chaufferie: + 10% abonnement et 10% consommation

L'ensemble des autres tarifs demeurent sans changement par rapport aux tarifs 2023

Délibération : Le conseil approuve la modification des tarifs communaux Logements : 9 voix pour 1 abstention Chaufferie. – 10 voix pour

# <u>6.3 – Affectation des résultats</u>

- Budget général : 128 290,58 € en investissement 20 605,06 € en fonctionnement
- Budget AEP: 1 178,16 € en investissement et 61 600,83 en fonctionnement
- Budget Chaufferie: 12 318,65 € en investissement 5 376,00 € en fonctionnement
- Budget station-service : report déficit de fonctionnement 10 269,21 €

Délibération: Le conseil approuve l'affectation des résultats 2023 tels que présentés – 10 voix pour

#### 6.4 - Budget général

- Dépenses section de fonctionnement : 685 186,00 €
- Recettes de fonctionnement : 685 186,00 €
- Dépenses d'investissement : 395 488,00 €
- Recettes d'investissement : 395 488,00 €

Délibération: Le conseil approuve le budget général 2024 tel que présenté – 10 voix pour

#### 6.5- Budget Assainissement et Eau Potable

- Dépenses section de fonctionnement : 266 667,83 €
- Recettes de fonctionnement : 266 667,83 €
- Dépenses d'investissement : 1 274 065,00 €
- Recettes d'investissement : 1 274 065,00 €

Délibération: Le conseil approuve le budget AEP 2024 tel que présenté – 10 voix pour

#### 6.5- Budget Chaufferie

- Dépenses section de fonctionnement : 62 617,00, €
- Recettes de fonctionnement : 62 617,00 €
- Dépenses d'investissement : 55 601 ,70 €
- Recettes d'investissement : 55 601,70 €

Délibération: Le conseil approuve le budget chaufferie 2024 tel que présenté – 10 voix pour

# 6.5- station- service

- Dépenses section de fonctionnement : 216 178,00 €
- Recettes de fonctionnement : 216 178,00 €
- Dépenses d'investissement : 40 000,00 €
- Recettes d'investissement : 40 000,00 €

Délibération : Le conseil approuve le budget station-service 2024 tel que présenté – 10 voix pour

## 6.6- Emprunts travaux réseaux Le Villard

- Emprunts de 325 000,00 €
- 20 ans
- Taux: 3,74 %
- engagement de garantie

# Délibération:

Approuve l'emprunt auprès d'AFL pour la réalisation des travaux AEP au Villard Autorise le Maire à signer les documents nécessaires

- 10 voix pour

# 7 Questions diverses

Le Maire clôt le Conseil de ce jour à 21 heures